



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-43

Démontage de deux cheminées bâtiment de la Poste

Mercredi 12 avril 2017

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise SIMONATO (DRACY LE FORT), devant procéder au démontage de deux cheminées sur le bâtiment de la Poste, Pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter les accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement et la circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Mercredi 12 avril 2017, le tronçon Boulevard de Metz situé derrière le bâtiment de la poste sera ainsi réglementé :

- ↳ Stationnement interdit sur l'emprise des travaux
- ↳ Circulation interdite

ARTICLE 2 :

La signalisation régulière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (Ent. SIMONATO).

Une information par panneau sera mise en place, rue Cellier aux Moines et rue Georges Clémenceau.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le lundi 10 avril 2017



Le Maire,
Juliette Méténier-Dupont

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : simonato@entreprise-simonato.com